

## Procès-verbal du Conseil d'Administration

Séance n°5

Mardi 30 juin 2020

### Sont présents :

- Membres de la direction : Mme Dessin, Mme Pivard, Mme Brunel
- Représentants des personnels Enseignants et d'Éducation : Mmes Guénégo, Saint-Lo, Serhan, Ficat, Baillot, Le Brenne et M. Rouillard
- Représentants des Parents d'élèves FCPE : Mmes Garreau, Goyaux, et M. Ruault-Sapin, Ruau, Dailly
- Représentants des Elèves : Mme Rocquefelle
- Représentants des Agents : Mme Paysan, M. Buord
- Représentant du Département : M. Landier,
- Représentant Commune : M. Puiroux Et Mme Prévot
- Personnalité invité :

Excusés : Mme Tararbit, Mme Jauffrit, Mme Théaudière, M. Bordron, Mme Gautier, Mme Labrousse, Mme Lefevre, Mme Rousseau et M. Pirotais

Le quorum étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 18 h 00 et désigne, comme secrétaire de séance Mme Paysan

### 1. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Principale fait lecture de l'ordre du jour modifié

#### Adoption de l'ordre du jour

Votants : 19      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

### 2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 13/02/2020

Point 8 questions diverses sur la structure de l'année prochaine : inversion entre le nombre de divisions entre la 4<sup>ème</sup> et la 5<sup>ème</sup>  
Il y a 6 divisions en 5<sup>ème</sup> et 7 divisions en 4<sup>ème</sup>.

#### Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18/05/2020

Votants : 19      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

### 3. Autorisation de recruter un AED supplémentaire

Au CA précédent, Mme La Principale avait fait voter l'autorisation de recrutement des AED sur la base de 5, 5 équivalents temps-pleins.

Depuis, la dotation de l'année scolaire 2020-2021 est arrivée et le nombre de postes a augmenté pour passer à 6 équivalents temps-pleins.

Mme La Principale demande l'autorisation de recruter une personne de plus pour pourvoir ce demi-poste.

#### Autorisation de recruter un AED supplémentaire

Votants : 19      Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

18h15 arrivée de M Landier

#### **4. DBM, pour vote**

-voir documents joints sur le réajustement des crédits pour l'achat de manuels et les droits de reprographie. Il faut prélever 14 000€ sur les fonds de réserve pour pouvoir acheter les manuels de SVT pour les élèves du cycle 4.

Les enseignants soulignent que la dotation de l'état est chaque année insuffisante pour acheter les manuels nécessaires. Les effectifs sont en augmentation, le problème risque donc de se reproduire les prochaines années si rien ne change.

<b>DBM</b>			
Votants : 20	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 7

#### **5. Manuels scolaires rentrée 2020, pour vote**

Voir liste des manuels jointe

<b>Liste des manuels scolaires rentrée 2020</b>			
Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

#### **6. Sorties d'inventaire, pour vote**

Matériel mis au rebus ou d'une valeur inférieure à 800€

<b>Sorties d'inventaire</b>			
Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

#### **7. Convention entre le FSE et le collège, pour vote**

Suite à l'actualisation des statuts du FSE qui n'avaient pas été modifiés depuis l'ouverture du collège en 1967, une convention sur l'utilisation des locaux et du matériel du collège a été rédigée (pièce jointe)

Le CA demande deux changements

- Art 11 : Ne pas genrer les termes président, secrétaire et trésorier-e, il est convenu de mettre ses termes au pluriel
- Art 16 : rajouter un délai pour dénoncer la convention

« Les parties se réservent la possibilité de dénoncer la présente convention après en avoir informé l'autre partenaire, par écrit, dans un délai de 2 mois avant la date d'échéance de la convention ».

Les changements apportés, le CA procède au vote.

<b>Convention entre le FSE et le collège</b>			
Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

#### **8. Dates de découverte professionnelle des 3èmes pour l'année scolaire 2020-2021, pour vote**

Les dates sont harmonisées entre les 3 collèges de Rezé, donc avec les collèges Pont-Rousseau et Allende, pour permettre aux élèves d'avoir un plus grand nombre de possibilités de lieux de stages

Mme La Principale propose de placer le stage de découverte professionnelle des élèves de 3ème du 20 au 22 janvier 2021. Les 18 et 19 janvier auront lieu, comme chaque année, les épreuves communes

**Dates de découverte professionnelle des 3èmes année scolaire 2020-2021**

Votants : 20    Pour : 20    Contre : 0    Abstention : 0

Mme La Principale rappelle que des conventions de stage peuvent être signées en dehors de ces dates pour les élèves qui nécessitent un accompagnement plus important dans leur orientation.

**9. Vote exclusivement par correspondances des parents d'élèves élections CA, pour vote**

Chaque année, les parents d'élèves organisent une permanence au collège le jour des élections pour permettre aux familles qui le désirent de venir déposer leur bulletin de vote. L'année scolaire passée, comme la précédente, il n'y a qu'un vote ou deux sur une permanence de l'après-midi. Mme La Principale propose que, désormais, un vote uniquement par correspondance soit proposé aux familles. Les élèves continueront d'apporter les enveloppes et les déposeront dans l'urne prévue à cet effet dans le hall du collège.

**Vote exclusivement par correspondance des parents d'élèves aux élections du CA**

Votants : 20    Pour : 20    Contre : 0    Abstention : 0

Les parents ne tiendront plus de permanence au collège ils viendront uniquement le jour des élections dépouiller les enveloppes reçues.

**10. Bilan pédagogique, pour vote**

20h15 départ de Mme Garreau

Mme La Principale présente le dernier bilan pédagogique de sa carrière.

**Bilan pédagogique**

Votants : 19    Pour : 19    Contre : 0    Abstention : 0

Mme La Principale fait un point sur le nombre de 6èmes attendu et espère maintenir les 8 divisions en 6<sup>ème</sup>.

Lecture d'un texte par les enseignants sur la continuité pédagogique –numérique et ensuite (document joint)

A l'issue de la présentation, les membres du CA interviennent pour dire qu'ils ont apprécié les excellentes relations entretenues durant les 4 années de présence de Mme La Principale.

**11. D.H.G, pour avis**

Mme La Principale rappelle que la DHG a été présentée au CA du 13 février et que bien qu'il soit noté « pour avis » dans l'en-tête du point 6, il y a eu un vote.

La procédure de vote a été respectée puisque la DGH a été présentée le 4 février en conseil pédagogique et le 10 février en commission permanente.

A ce jour, la structure reste inchangée. Mme Dessin présente la répartition des moyens prenant en compte les moyens partagés et une répartition des HSA légèrement modifiée selon les disciplines. Il est donc inutile de voter à nouveau cette répartition.

Les enseignants proposent un texte pour la modification de la carte scolaire (pièce jointe)

**12. Questions diverses**

Les représentants des parents d'élèves ont fait remonter les questions suivantes :

1- Conseils de classes annulés

Quelles sont les classes concernées et pourquoi ces classes n'ont pas eu le même traitement que les autres ? Comment le justifier auprès des parents et de la FCPE ? Quid d'un compte-rendu de conseil de classe ?

Les conseils de classes de 3<sup>ème</sup> ont eu lieu les 2, 3 et 4 juin en présentiel. Le calendrier des procédures d'orientation impose chaque année la tenue des conseils très tôt puisque les serveurs affelnet ferment début juin (entre le 8 et le 12 chaque année). A ce moment, la situation d'accueil des élèves était en place suivant le protocole établi et nous avons pu les organiser au collège.

Nous avons programmé les autres conseils en présentiel les semaines du 15 juin pour les 4èmes et du 22 juin pour les 6èmes et les 5èmes. Il nous restait ensuite du temps pour les réunions de préparation de la rentrée la semaine du 29 juin.

Les conseils de 4<sup>ème</sup> ont pu avoir lieu puisqu'à ce moment, la situation était encore inchangée.

Mais, dans le courant de cette semaine, les nouvelles consignes nous ont obligés à revoir encore une fois notre organisation et à accueillir les élèves plus longtemps. De ce fait, il nous a fallu placer les réunions de préparation de rentrée sur d'autres créneaux et les journées n'étant pas plus extensibles, nous avons pris la décision d'annuler les conseils de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> en présentiel.

Certains parents d'élèves délégués de classe ont contacté les familles pour avoir un retour sur la situation inédite du 3<sup>ème</sup> trimestre et ont pu nous faire remonter un bilan sur leur ressenti. Je les remercie d'avoir pris du temps pour les rédiger et nous les avons transmis par mail aux familles en même temps que les bulletins.

2- Le retour des élèves en classe

Juste après le déconfinement, combien d'élèves par niveau ont repris et combien de jours et demi-journées par niveau ?

Après la reprise obligatoire, combien d'élèves par niveau et combien de jours et demi-journées par niveau (certaines classes n'ont eu que 2 jours et 2 demi-journées dans la semaine) ?

Est-ce que tous les élèves qui l'ont demandé ont pu être accueillis pendant ces deux périodes ?

Les semaines du 18 mai et 25 mai, 209 élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> sont revenus en cours (110 en 6<sup>ème</sup> et 99 en 5<sup>ème</sup>) sur la base de 2 jours ou d'un jour et demi par groupes selon la disponibilité des enseignants (9 fragiles) avec les contraintes liées à la désinfection des salles avec 5 agents en moins.

A compter du 8 juin sont venus s'ajouter 75 élèves de 4<sup>ème</sup> et 75 élèves de 3<sup>ème</sup> accueillis sur la base d'une journée par groupes. Le nombre d'enseignants disponibles n'ayant pas évolué, le protocole sanitaire non plus, nous n'avons pas voulu recommencer à nouveau tous les emplois du temps, d'autant que les 6èmes et les 5èmes commençaient tout juste à prendre un petit rythme scolaire.

Tous les élèves qui ont demandé à revenir ont été accueillis. Les CPE ont également contacté les familles des élèves en difficultés pour essayer de les faire revenir. Certaines familles ont accepté.

A compter du 22 juin, 439 élèves sont revenus (130 en 6<sup>ème</sup>, 130 en 5<sup>ème</sup>, 89 en 4<sup>ème</sup> et 90 en 3<sup>ème</sup>). Nous sommes restés sur la même base d'emplois du temps. Il était impossible de tout revoir sur ce délai. Le nouveau protocole le permettant, nous avons donc décidé de regrouper les groupes des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> de la même classe leur permettant ainsi de venir 4 jours au lieu des 2 jours des semaines précédentes. Pour les 4<sup>èmes</sup> et les 3<sup>èmes</sup>, le peu de demandes de retour avait entraîné la constitution d'un seul groupe par classe sauf pour 2 classes de 4<sup>ème</sup> et 1 classe de 3<sup>ème</sup>. De ce fait, nous n'avons pas pu modifier leur temps d'accueil au collège sauf pour les classes dédoublées qui ont pu venir 2 jours au lieu d'un.

Là encore, tous les élèves qui ont demandé à revenir ont été accueillis.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme La Principale lève la séance à 20H50, après avoir salué et remercié tous les membres du CA pour la qualité des échanges et l'excellent travail réalisé durant les 4 années qu'elle a passées au collège. La situation très particulière des derniers mois avant son départ à la retraite a été particulièrement compliquée et lui laissera le souvenir de la belle solidarité qui a régné entre les personnels et des nombreuses marques de soutien des familles.

La Secrétaire de séance

Mme Paysan

La Présidente du Conseil d'Administration

Madame DESSIN

## **MOTION des Personnels Enseignants au sujet de la DGH Conseil d'Administration du mardi 30 juin 2020**

Les représentants du personnel du collège Petite Lande alertent une nouvelle fois la communauté éducative contre la ventilation des moyens donnés pour un certain nombre de raisons.

L'année dernière, nous avons attiré l'attention des services du DASEN et du Conseil Départemental sur la saturation du collège Petite Lande (pour rappel, il s'agit d'un collège 600 depuis la rénovation – et c'est vérifiable sur le site de l'architecte) ainsi que celle des autres collèges de Rezé. Nous avons demandé une modification de la carte scolaire sur le sud de l'agglomération afin de mieux équilibrer les effectifs par collège. Or, nous constatons une prévisions d'effectifs en 6ème en forte hausse (+ 27 élèves par rapport à septembre 2019).

L'indice E/D du collège Petite Lande est l'un des plus forts du département alors que les élèves rencontrent de plus en plus de difficultés et que l'ambiance scolaire tend à se dégrader, en grande partie, d'ailleurs à cause de la saturation du collège. A la rentrée, il n'est prévu qu'un poste de CPE et aucune compensation du 80 % (temps partiel de droit) de la collègue en poste.

Il est prévu une augmentation d'effectifs (+ 34 élèves, ce qui fait passer le collège de 667, chiffre communiqué au CA du 19 novembre 2019 à 701 élèves chiffre donné à la commission permanente du 25 juin 2020) pour la rentrée prochaine, sans aucune création de division par rapport à cette année, surchargeant ainsi tous les niveaux de classe.

Dans ces conditions, il est extrêmement difficile de mettre en place un enseignement propice aux apprentissages : différenciation, AP, tremplin, Parcours individualisés...

Il est aussi compliqué de répondre aux nouvelles exigences ministérielles : PIX, suivi d'orientation, réformes continues...

Tout ceci engendre une dégradation des conditions de travail pour tous les personnels, enseignants, administratifs, vie Scolaire (les 2/3 des AED du collège seront renouvelés à la rentrée), agents qui vivent au quotidien une forte pression pour accomplir des tâches qui se multiplient. La fatigue physique et nerveuse de même que la colère s'amplifient. Nous n'avons pas eu la possibilité d'être reçus lors de l'audience annulée du fait du confinement et de fait n'avons aucune réponse à nos demandes formulées au CA de février 2020.

### **Nous demandons donc :**

- **les moyens nécessaires correspondant au maintien d'une septième division pour le niveau 5ème avec l'abondement de la marge afin de mieux accompagner et assurer le suivi des élèves.**
- **un poste de CPE supplémentaire (poste qui existait sous forme provisoire cette année comme l'année d'avant, poste qui est absolument nécessaire)**
- **la révision de la carte scolaire afin de retrouver un collège à taille humaine et correspondant à ses capacités d'accueil.**

Nous demandons aussi une présence renforcée de la Psychologue de l'Éducation Nationale, de l'Assistante Sociale et de l'Infirmière.

**Ces besoins sont d'autant plus nécessaires que les difficultés et les écarts scolaires seront sûrement plus grands pour un certain nombre d'élèves du fait du confinement.**

## CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE - NUMÉRIQUE - ET ENSUITE ?

La continuité pédagogique, la continuité du service public en fait, est une responsabilité de l'État, pas de la responsabilité individuelle de ses agents. Pour que ces derniers puissent l'assurer, il faut un cadre bien défini et des moyens appropriés.

Certes, nous avons connu une situation de crise qui a appelé à des modalités exceptionnelles. Mais l'institution ne doit pas présenter comme une modalité normale le fait de se reposer entièrement sur les ressources individuelles de ses personnels, et créer une pression morale pour obtenir des résultats. Cela ne peut être qu'anxiogène. Les collègues sont déjà dans des situations très diverses et variables face au travail à distance et à l'utilisation du numérique. Le confinement a renforcé encore ces inégalités.

Tout d'abord posons la question du matériel mis à disposition des enseignants pour assurer la continuité pédagogique ? AUCUN.

En effet, pendant la période de confinement, les enseignants ont majoritairement utilisé leur matériel personnel, souvent partagé avec leurs enfants ou leur conjoint, sans compensation financière pour l'achat des consommables et pour l'usure.

Depuis 30 ans les plans nationaux se sont succédé. Ils articulent avec plus ou moins de bonheur des équipements, des ressources, mais sans pour autant former les enseignants et les équiper. Il faut régulièrement que le collège compense par des achats sur fonds propres ou par recyclage d'ordinateurs donnés par des institutions publiques ou privées pour renouveler le parc. L'association du FSE permet de réaliser ces actions.

Et contrairement à ce qui se dit, ce n'est pas parce qu'aujourd'hui les jeunes grandissent à l'époque des «nouvelles technologies» qu'ils maîtrisent cette culture numérique. Avoir un score de 100'000 sur Snapchat, passer douze heures par jour à glisser l'index de gauche et de droite les yeux rivés à son téléphone, sa tablette et/ou son ordinateur ne signifie pas que l'on a compris les enjeux de notre époque et ceux à venir. Au contraire, certaines voix s'élèvent pour mettre en garde contre une inculture numérique qui pourrait paradoxalement être en expansion.

Avant le confinement, on évoquait le problème du temps passé par les élèves devant les écrans. Mais ce ne n'est pas réellement ce qui se passe dans les familles modestes où maintenant on parle de fracture numérique. On se rend compte que nombre de familles n'ont pas les moyens de s'équiper. Et pour d'autres, il faut là aussi se partager un matériel entre une fratrie, les parents en télétravail.

Encore par le FSE du collège, 40 ordinateurs récupérés, reformatés, préparés ont été distribués (école et collège). Une convention est proposée entre le FSE et le collège.

Ce confinement a fait exploser l'utilisation du réseau Internet avec les ENT, mais aussi les réseaux sociaux, les visioconférences et surtout le streaming vidéo (Netflix).

Pour répondre à cette demande exponentielle des données numériques, si Internet était un pays, il serait le 3<sup>e</sup> pays le plus consommateur d'électricité. Les silos numériques que sont les DATA CENTER (centre de données) deviennent une catastrophe écologique.

Il faut maintenant penser à la **sobriété numérique**. On pourrait comparer cela à l'évolution de l'agriculture qui était intensive pour satisfaire une consommation effrénée avec des produits peu chers et qui devient une agriculture bio, locale plus respectueuse de l'environnement.

Il va falloir revoir notre façon de consommer le numérique : c'est la sobriété numérique. En essayant de développer les logiciels libres permettant de savoir ce qui est fait de nos données et de ne pas faire de nous des utilisateurs passifs. Nous avons été confrontés à des outils peu regardant sur les données qui y transitent (ZOOM, DISCORD, GOOGLE DRIVE , ...)

Enfin pour répondre aux besoins du numérique au collège, il faut qu'une personne soit dédiée à l'informatique à temps plein pour aider les parents, élèves, enseignants à se former en permanence aux outils numériques et renforcer les compétences nécessaires à une utilisation raisonnée.

Mais attention, beaucoup d'études montrent que l'essentiel des pratiques pédagogiques qui utilisent le numérique le font pour instrumenter des activités que l'on pouvait déjà réaliser sans le numérique – parfois avec plus d'efficacité.

Ce que confirme ces études, c'est que l'intérêt des techniques numériques dans les activités d'apprentissage ne repose ni sur la fréquence de leur utilisation, ni sur leur durée, mais sur leur qualité et leur pertinence. Comme tout objet technique développé par l'homme, il doit répondre à un besoin : est-il nécessaire pour mon élève ?